

Les salaires 2005 seront totalement indexés au 1er mai 2005

Mais pourquoi seulement au 1er mai 2005 ? Le Conseil d'Etat ne nous avait-il pas promis la pleine compensation du renchérissement ? Le budget de l'Etat est-il si catastrophique ?

C'est ce genre de questions que le personnel peut légitimement se poser. C'est le genre de questions que nous avons posé.

Rappel chronologique :

- En juin 2004, le Conseil d'Etat affirmait vouloir compenser intégralement le renchérissement ;
- En septembre 2004, sa position n'a pas changé et le projet de budget prévoit encore une marge pour cette compensation puisqu'il comprend 1% dans ses prévisions ;
- Fin octobre 2004, surprise totale pour tout le monde : l'indice fait un saut à 1,37% en raison du prix du pétrole ;
- Fin novembre 2004, alors que tout le monde s'attendait à ce qu'il se tasse, l'indice progresse encore et atteint 1,47% par rapport à novembre 2003, mois de référence pour l'adaptation des traitements.

C'est donc sur cette base que les traitements devraient être indexés. Mais le budget voté par le Grand Conseil ne prévoit que 1% ! Il fallait dès lors trouver une solution :

Les traitements et les échelles seront indexés de 1,47% mais au 1er mai seulement (coût pour l'Etat : 1%). Cette solution a l'avantage de préserver l'avenir puisque les traitements n'auront pas de retard au 31 décembre 2005, ce qui aurait été le cas si l'adaptation n'avait été que de 1%. Le personnel perdra ainsi 1,47% de son traitement durant 4 mois mais est assuré que ce traitement n'aura pas de retard en fin d'année. L'essentiel est préservé. Mais dans nos discussions 2005, nous demanderons au Conseil d'Etat d'envisager une compensation de cette perte.

Les spécialistes s'accordent à dire que l'indice régressera en début d'année, voire déjà fin décembre au vu de la chute des cours du pétrole. Si tel devait être le cas, la perte du personnel se réduirait d'autant.

Le bureau de la FEDE vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2005.

Jean Queloz

